

**Administration communale
D'AUDERGHEM
Service Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12**

B – 1160 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : CK/AFC/4/13/469
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.80/s.535
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 95.
Transformation et division d'une maison unifamiliale en deux logements (régularisation).

En réponse à votre lettre du 20 mars 2013, en référence, reçue le 22 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 avril 2013.

La demande concerne une maison qui est comprise dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis-Floréal.

La demande vise à régulariser la transformation et la division de la maison en deux appartements.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions réalisées ne constituent pas un enjeu patrimonial spécifique pour les cités-jardins. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande de régularisation.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Plompen (+ par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. S. Plompen et H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.